



Société anonyme au capital de 1.769.689 €  
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS Zone Industrielle  
307 309 898 RCS ROCHEFORT

-:-

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 13 FEVRIER 2009**

-:-

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 août 2008 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**Présentation des comptes sociaux**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2007/2008 s'élève à 52.544.139 € contre 42.355.986 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 24,1 %.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 5.667.978 € contre 3.747.237 € pour l'exercice 2006/2007.

Après déduction du résultat exceptionnel négatif pour 1.362.011 €, de la participation et de l'intéressement des salariés qui s'élèvent à 1.265.014 € et de l'impôt pour 1.163.986 €, le résultat ressort à 1.876.967 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 11.938.906 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 23.677.516 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 15.884.686 €, les provisions pour risque et charges s'élèvent à 2.220.945 € et les dettes à 17.512.110 €.

Une provision pour dépréciation de 100 %, soit 3.375.661 € a été maintenue sur les titres d'IRIS SA depuis le 31 août 2005. Elle est calculée sur la base des capitaux propres au prorata des titres détenus, déduction faite du coût d'acquisition.

De même, le prêt consenti à IRIS ARMEMENT est déprécié à 100 % depuis le 31 août 2005, soit pour un montant de 889.990 €.

Aucun changement de méthode de comptabilisation n'est intervenu au cours de l'exercice 2007/2008.

### **Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé**

L'exercice soumis à l'approbation est un exercice de rebond de l'activité, notre chiffre d'affaires a enregistré une croissance de + 24,1% à 52,5 M€.

Commercialement, l'exercice 2007/2008 a vu la réussite pour le premier exercice plein de la commercialisation de l'Orana 44 et du Salina 48, vendus respectivement à 31 et à 25 unités.

Leur impact sur les comptes de l'entreprise a été significatif puisque le segment Cœur de Gamme a été porté de 25,9 M€ en 2006/2007 à 37 M€ pour l'exercice 2007/2008, soit une progression de 42,8 %.

Enfin, le segment Flagship, constitué de l'Eleuthera et du Cumberland a connu une stabilité à 10,3M€.

L'effort d'investissement de l'entreprise s'est poursuivi : Il s'est élevé à 4,8 M€ sur l'exercice 2007/2008 (4 M€ au cours de l'exercice 2006/2007). Il a porté en particulier pour 2,4 M€ sur les renouvellements des outillages et leur conception (contre 2,1 M€ en 2006/2007) et pour 1,4 M€ sur l'aménagement et l'équipement des ateliers.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Les perspectives de la société FOUNTAINE PAJOT pour l'exercice 2008/2009 sont incertaines compte tenu de la crise économique qui touche en particulier le secteur de la plaisance.

Le carnet de commandes est rempli et le chiffre d'affaires pour l'exercice qui s'engage devrait atteindre une fourchette comprise entre 43 et 48 M€.

Le développement de deux nouveaux modèles sur le segment Flagship, le Galathea 65 et le Queensland 55 se poursuit, ainsi que le développement d'un Trawler Catamaran de 40 pieds : le Summerland. Les deux premières unités de Galathéa seront livrées au cours de l'exercice 2008-2009.

### **Activité en matière de recherche et de développement**

La société FOUNTAINE PAJOT développe désormais ses fabrications en technologies « propres » : soit en injection éco, soit en infusion.

L'entreprise consacre les efforts nécessaires à l'optimisation de ces technologies désormais opérationnelles et à la formation de son personnel sur ces technologies.

### **Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité**

La trésorerie disponible de notre société au 31 août 2008 s'élève à 7,2 M€.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 1,9 M€. Ils sont constitués pour 75 % par des dettes bancaires et pour 25 % par la participation due aux salariés.

### **Description des principaux risques auxquels la société est confrontée**

~ Risque de taux

Les emprunts de la société sont souscrits soit à taux fixe, soit à taux indexé (Codevi), soit à taux variable. Compte tenu des délais restant à courir sur les remboursements d'une part, de la dégressivité de la part des intérêts dans les mensualités restant à payer d'autre part, et enfin du mix de taux (fixe et variable) dans les emprunts restant à rembourser, la société estime qu'une variation défavorable des taux variables aurait un impact limité sur ses comptes.

### ~ Risque de change

La société est exposée à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. Les ventes en dollars ont ainsi représenté pour l'exercice clos au 31 août 2008 12,4 % des ventes. La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Compte tenu de la dégradation constatée du rapport dollar-euro, il est rappelé que la décision avait été prise antérieurement de retirer les tarifs des grandes unités en dollar pour ne les proposer qu'en euro.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## CAPITAL ET ACTIONNARIAT

### Répartition et évolution du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2008 directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90 % ou 95% du capital social ou des droits de vote de la société. Aucun franchissement de l'un de ces seuils n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2008, le capital social est réparti de la façon suivante :

Nom	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
<b>ACTIONS AU NOMINATIF</b>				
<b>Actionnaires détenant plus de 5 % des actions</b>				
COMPAGNIE DU CATAMARAN	802.198	52,13	1.598.467	60,95
FCPR 21 DEVELOPPEMENT	286.930	18,65	573.860	21,88
<b>Actionnaires détenant moins de 5 % des actions</b>				
<b>Total au nominatif</b>	<b>1.089.539</b>	<b>70,80</b>	<b>2.173.138</b>	<b>82,87</b>
<b>PUBLIC</b>	<b>449.321</b>	<b>29,20</b>	<b>449.321</b>	<b>17,13</b>
<b>Total au public</b>	<b>449.321</b>	<b>29,20</b>	<b>449.321</b>	<b>17,13</b>
<b>TOTAL ACTIONS</b>	<b>1.538.860</b>	<b>100</b>	<b>2.622.459</b>	<b>100</b>

Le capital social reste fixé à 1.769.689 € divisé en 1.538.860 actions de 1,15 € de nominal.

### Droit de vote double

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 11 mai 2007 a mis en place un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

### Actionnariat salarié

~ Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés. En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport prévu à l'article L 225-184 du code de commerce.

Nous vous renvoyons cependant au paragraphe suivant relatif aux autorisations consenties à cet effet au conseil d'administration par l'assemblée générale du 11 mai 2007.

~ Aucune action gratuite n'a, à ce jour, définitivement été attribuée aux salariés. Nous vous rappelons cependant que le conseil d'administration a décidé le 28 mars 2007 d'attribuer aux salariés, qui respecteraient certaines conditions et critères pendant la durée de la période d'acquisition, 20.160 actions gratuites d'une valeur nominale de 1,15 € chacune.

~ En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L443-1 et s. et L 442-7 du code du travail, et L 214-39 et L 214-40 du code monétaire et financier.

Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

### Autorisations d'émission données au conseil d'administration

En application de l'article L 225-100 du code de commerce, nous vous précisons que les délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital se présentent ainsi :

Type d'autorisations	AGE	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Attribution gratuite d'actions	02.02.2007	38 mois	1,5 % du capital social	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription	11.05.2007	26 mois	287.500 € (utilisé à hauteur de 164.824 € aux termes d'une AGE 8 juin 2007)	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un PEE	11.05.2007	26 mois	0,5 % du capital social	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription*	11.05.2007	26 mois	575.000 € ***	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, ou bénéfices **	11.05.2007	26 mois	575.000 € ***	Néant

Attribution gratuite d'actions	11.05.2007	38 mois	1,5 % du capital social ****	Néant
Options de souscriptions ou d'achat d'actions	11.05.2007	38 mois	1,5 % du capital social ****	Néant

\* délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

\*\* délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

\*\*\* plafond global aux deux autorisations.

\*\*\*\* plafond global aux deux autorisations.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

La participation que nous détenons dans le capital social d'IRIS est restée inchangée. La valeur des titres détenus dans la société IRIS est demeurée provisionnée à 100%, tout comme l'ensemble des créances courantes et financières, de la société vis à vis d'IRIS SA et de sa filiale IRIS ARMEMENT.

L'accord de conciliation, conclu avec la plupart des créanciers des sociétés IRIS et IRIS ARMEMENT et homologué par le Tribunal de Commerce, a poursuivi ses effets durant l'exercice écoulé. Il s'est achevé au 31 août 2008. Les deux sociétés ont été déclarées en cessation des paiements, ce qui a conduit le Tribunal de Commerce à prononcer le 30 septembre 2008 la liquidation judiciaire d'IRIS SA, et la liquidation judiciaire d'IRIS ARMEMENT avec poursuite d'activité d'un mois pour lui permettre de finaliser la livraison d'un bateau IRIS 6.2.03.

Les comptes sociaux des sociétés IRIS SA et de sa filiale IRIS ARMEMENT n'ont pu, dans ces conditions, être arrêtés au 31 août 2008.

La société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, filiale à 80% de FOUNTAINE PAJOT, a été créée le 4 janvier 2008. Le démarrage de l'activité est intervenu en avril 2008, par le lancement de la fabrication de deux Moules de coques pour des bateaux en développement. Le premier exercice de 8 mois, non significatif, se clôture par un chiffre d'affaires de 73.843 € et par une perte de 72.882 €. Le montant des capitaux propres est donc négatif à -23.000 €.

Nous vous informons que la société n'a pris au cours de l'exercice, aucune participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés.

## INFORMATIONS PARTICULIERES

### En matière fiscale

- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même code (frais généraux non déductibles des bénéfices) et qui se sont élevés globalement à 1.556 € pour l'exercice écoulé, étant précisé que l'impôt qui en résulte est de 518,61 €.

- La procédure contentieuse engagée pour contester le redressement notifié au titre de la TVA intracommunautaire s'est close par une transaction avec une remise d'intérêts de 51.376,69 € passés

en produits exceptionnels et le versement d'une indemnité de 78.683,98 € sans effet sur le résultat car antérieurement provisionnée.

### **En matière sociale**

L'intéressement mis en place a permis de servir cette année une prime globale de 954.920 € au personnel.

### **RESULTAT ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 1.876.967 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2008 figurant aux documents de synthèse et pris connaissance de l'annexe, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante, savoir :

- de distribuer la somme de 415.492,20 €. Le dividende à répartir serait ainsi fixé à 0,27 € par action.

Ce dividende ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Il serait mis en paiement à compter du 23 février 2009, après prélèvement des contributions sociales qui seront directement réglées par la société pour les associés personnes physiques.

- d'affecter le solde, soit la somme de 1.461.474,80 € au compte "autres réserves".

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents se sont établis globalement à :

<b>Exercices</b>	<b>Dividende global</b>	<b>Abattement de 40 %</b>
2004/2005	404.753,00 €	Eligible
2005/2006	390.796,00 €	Eligible
2006/2007	415.492,20 €	Eligible

### **TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DEFINIE PAR L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demanderons d'approuver les termes de l'annexe au rapport de gestion établie par le président du conseil sur le contrôle interne.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **Sur les conventions anciennes**

Les conventions anciennes suivantes précédemment autorisées et approuvées ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2007/2008, savoir :

- Le cumul par Monsieur Eric BRUNEEL du bénéfice d'un contrat de travail avec des fonctions de mandataire social.

- La convention de prêt conclue avec la société IRIS ARMEMENT d'une valeur d'origine de 1.000.000 € intervenue le 23 mars 2004 et maintenue pour 889.990 €, y compris intérêts courus au 31.08.2008.
- La conclusion de conventions entre la société FOUNTAINE PAJOT et les sociétés IRIS et IRIS ARMEMENT concernant une aide au titre des activités administratives, commerciales et juridiques et autres (aide à la vente et à l'établissement de protocoles, d'accords et autres documents financiers, juridiques et techniques).
- Le contrat de sous-traitance conclu le 9 juin 2006 entre la société FOUNTAINE PAJOT et la société IRIS ARMEMENT pour la réalisation des travaux et prestations nécessaires à la vente de deux navires 6.02 à tous acquéreurs.
- La conclusion d'une convention de portage entre les sociétés FOUNTAINE PAJOT et IRIS ARMEMENT visant à autoriser la société FOUNTAINE PAJOT à percevoir, sur délégation d'IRIS ARMEMENT, l'acompte et le prix de cession de deux navires afin de faciliter la cession desdits navires en garantissant à l'acquéreur que l'acompte pourra être restitué en cas de résiliation de la vente.
- La reconduction de l'engagement de surveillance consenti par FOUNTAINE PAJOT sur sa filiale IRIS, dans le cadre de la caution qu'elle a consentie à hauteur de 1.200.000 € au Crédit Agricole, à la MACIF et à la Caisse d'Epargne en garantie des engagements pris par IRIS ARMEMENT.
- La conclusion d'une convention d'omnium de trésorerie et de mandat entre les sociétés FOUNTAINE PAJOT et LA COMPAGNIE DU CATAMARAN depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Vous voudrez bien approuver la poursuite de ces conventions au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

#### **Sur les conventions nouvelles**

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée par le conseil durant l'exercice 2007/2008.

#### **Sur les conventions libres**

Nous avons informé nos commissaires aux comptes des opérations et des conventions qui en découlent, qui ne présenteraient pas de caractère exorbitant susceptible de les distinguer d'opérations qui s'inscrivent habituellement dans le contexte normal d'une politique de groupe ou de gestion d'une entreprise de la taille de celle de FOUNTAINE PAJOT constitutives, à notre sens, d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ce que la liste de ces conventions libres a été établie avec l'indication de leurs objets, qu'elle a été communiquée aux commissaires aux comptes et tenue à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée générale.

#### **MANDATAIRES SOCIAUX**

##### **Liste des mandats et fonctions**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007/2008 :

Prénom, nom, ou dénomination sociale et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
<b>Jean-François FOUNTAINE</b> Rue de l'Eglise MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	- Président directeur général de la société IRIS SA - Président des sociétés : . LA COMPAGNIE DU CATAMARAN SAS . IRIS ARMEMENT SAS  - Gérant : . Maintenance composite catamaran SARL (Société de droit Tunisien)
<b>Eric BRUNEEL</b> 26 rue de la République 17138 SAINT-XANDRE	- Administrateur de la société IRIS SA - Président de la société LOGIC SAS - Gérant de la société TRILOGIC SARL
<b>Société 21 CENTRALE PARTNERS</b> 9 avenue Hoche 75009 PARIS	- Administrateur des sociétés : . SWORD GROUP SA . EGIDE SA . MECCANO SA . GROUPE ELECTROPOLI SA . Centre Prophétique W.Houradou SA . SFTF Interflora SA  - Membre du Conseil de Surveillance des sociétés : . VULCANIC HOLDING SAS . LE PUBLIC SYSTEM SA  - Membre du Comité de Surveillance des sociétés : . ALLVALV SAS . FINANCIERE VERLYS SAS . FINANCIERE EUROPE ASSURANCE SAS . FINANCIERE ITALYC SAS . FINANCIERE ARAMIS SAS . FINANCIERE STRORAGE
<b>Henry HUYGHUES DESPOINTES</b> Représentant permanent de la société 21 CENTRALE PARTNERS	- Membre du directoire de la société : . 21 CENTRALE PARTNERS SA  - Président du comité de surveillance des sociétés : . FINANCIERE ARAMIS (Atos) SAS . ALMAVIVA Santé SAS . FINANCIERE ITALYC SAS  - Président du conseil de surveillance de la société : . Clinique Acquaviva SA  - Membre du comité de surveillance . FINANCIERE VIVALDI SAS  - Représentant permanent de 21 CENTRALE PARTNERS au conseil d'administration de la société GROUPE ELECTROPOLI SA

---

<b>Claire FOUNTAINE</b> Rue de l'église MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	Néant
---	-------

---

<b>Nicolas GARDIES</b> 15 rue de la Descendrie 17000 LA ROCHELLE	Néant
--	-------

---

<b>Véronica PRAT VAN THIEL</b> 14 rue Louise Michel 92300 LEVALLOIS PERRET	Néant
--	-------

---

### Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

La société a été informée des opérations sur titres suivantes excédant le plafond de 5.000 € sur l'année civile.

Nous vous informons de l'acquisition par la société COMPAGNIE DU CATAMARAN dont Monsieur Jean-François FOUNTAINE est le dirigeant et le principal associé :

- de 800 actions de la société au prix de 20.949,60 € le 14 décembre 2007
- de 380 actions de la société au prix de 10.265,70 € le 17 décembre 2007
- de 980 actions de la société au prix de 25.997,44 € le 18 décembre 2007
- de 570 actions de la société au prix de 15.029,76 € le 19 décembre 2007
- de 492 actions de la société au prix de 12.934,68 € le 20 décembre 2007
- de 270 actions de la société au prix de 7.122,60 € le 21 décembre 2007
- de 62 actions de la société au prix de 1.646,10 € le 24 décembre 2007
- de 800 actions de la société au prix de 21.152,00 € le 27 décembre 2007
- de 932 actions de la société au prix de 24.759,51 € le 28 décembre 2007
- de 200 actions de la société au prix de 5.359,60 € le 31 décembre 2007
- de 50 actions de la société au prix de 1.305,00 € le 3 janvier 2008.

Nous vous informons également de la cession par la société LOGIC SAS, dont Monsieur Eric BRUNEEL est le dirigeant et le principal associé, de 35.438 actions de la société au prix de 885.950 € le 26 juin 2008.

### Jetons de présence

Il vous est demandé de statuer sur la mise en distribution, au bénéfice des membres du conseil d'administration, de jetons de présence dont il vous appartiendra de fixer le montant.

### Renouvellement du mandat d'un administrateur / nomination de nouveaux administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur Eric BRUNEEL arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 août 2008. Il vous sera proposé le renouvellement pur et simple de son mandat d'administrateur pour une période de six années qui expirera lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### Rémunérations des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31.08.2008	EURECAC	HLP AUDIT
Commissariat aux comptes	34.490 € HT	35.975 € HT

## RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons que le nouvel article L225-9-1 du code de commerce permet désormais aux sociétés dont les titres sont cotés sur Alternext de racheter leurs propres actions afin d'améliorer la gestion financière de leurs fonds propres.

Aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société, il est proposé à l'assemblée générale d'autoriser le rachat par la société de ses propres actions.

## QUITUS

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

### Le conseil d'administration



**Eric BRUNEEL**



**Jean-François FOUNTAINE**



**Pour 21 Centrale Partners  
Henry HUYGHUES DESPOINTES**



pour  
JFP

**Claire FOUNTAINE**



**Nicolas GARDIES**

## RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Euros

(Code de commerce - Article R225-102)

	31/08/2004	31/08/2005	31/08/2006	31/08/2007	31/08/2008
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 605 055	1 605 055	1 605 055	1 769 689	1 769 689
Nombre d'actions ordinaires	13 957	13 957	13 957	1 538 860	1 538 860
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	38 511 152	36 665 357	35 969 698	42 355 986	52 544 139
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	4 771 753	5 167 134	3 349 610	5 768 106	8 364 794
Impôts sur les bénéfices	695 121	739 229	410 093	729 349	1 163 986
Participation des salariés	779 790	826 406	707 078	766 475	1 265 014
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	95 755	1 122 926	704 215	1 518 825	1 876 967
Résultat distribué	380 049	404 753	390 796	415 492	
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort, dépréciations et provisions	236	258	160	3	4
Résultat après impôts, participation, dot. aux amort, dépréciations et provisions	7	80	50	1	1
Dividende attribué	27	29	28		
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	344	324	323	321	354
Montant de la masse salariale	6 533 864	6 446 048	6 837 101	7 109 179	8 024 289
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres)	2 421 066	2 550 366	2 753 482	2 931 629	3 117 412